

Invité : Damien Vandermeersch
Juge d'instruction sur le dossier Rwanda

Date de diffusion
06/04/2014

Parcours pédagogique

Contenu : Quel est le rôle de la justice suite à un drame tel que le génocide du Rwanda ? Écrire une lettre à un protagoniste du génocide, 20 ans après.

Thème de l'émission : Le génocide rwandais

Niveau : B2 / Avancé

Public : adultes

Diplomates, journalistes, personnes intéressées par la politique européenne

Liste des activités et objectifs

Mise en route

- Identifier les situations conflictuelles mentionnées dans une chanson.
- Identifier le sujet de la chanson.
- Élaborer un champ lexical autour de la réconciliation.
- Justifier ses choix.

Compréhension de l'entretien

- Repérer des informations sur la justice après le génocide rwandais et sur les responsabilités dans le génocide même.
- Justifier ses réponses.

Analyse du discours

- Structurer ses interventions pour en atténuer la force.
- Exprimer des idées fortes avec modération.

Production orale

- S'exprimer autour des thèmes soulevés dans l'émission.
- Modérer ses propos.

Production orale et écrite

- Écrire une lettre à un protagoniste du génocide, 20 ans après.
- Réemployer le lexique relatif à la réconciliation.

Ressources complémentaires de Courrier International : p. 9

Liens pour aller plus loin : p. 9 et 10

1. Mise en route

Former des groupes. Diffuser la chanson *Né en 17 à Leidenstadt* de Jean-Jacques Goldman. Choisir la version interprétée par Jean-Jacques Goldman (d'origine juive), Michael Jones (franco-gallois) et Carole Fredericks (chanteuse afro-américaine) : http://www.youtube.com/watch?v=L_auHQul70&feature=kp.

Faites l'activité A : écoutez attentivement la chanson « Né en 17 à Leidenstadt » de Jean-Jacques Goldman. Chaque artiste évoque une situation différente : notez le sujet de la chanson ainsi que les trois situations évoquées.

Laisser un temps de réflexion aux apprenants.

Mettre en commun.

Par deux, choisissez un événement, un conflit et ajoutez un couplet à la chanson.

Proposer ensuite aux apprenants de lire leur texte à voix haute devant la classe.

Écrire le mot « Réconciliation » au tableau.

Réalisez l'activité B : par groupes, choisissez 3 mots que vous associez à « Réconciliation ». Venez les noter au tableau et justifiez vos choix.

Laisser les apprenants s'exprimer librement.

Pistes de corrections / Corrigés :

1. Sujet : la chanson parle de la guerre et s'interroge sur ce que chacun aurait fait s'il avait été dans le camp adverse.
2. Le 1^{er} chanteur (1^{er} couplet) se demande ce qu'il aurait fait s'il avait été allemand pendant la Première Guerre mondiale.
3. Le 2^e chanteur (3^e couplet) se demande ce qu'il aurait fait s'il avait grandi à Belfast lors des affrontements dans les années 70.
4. La chanteuse (4^e couplet) se demande ce qu'elle aurait fait si elle avait été blanche et riche à Johannesburg, ville d'Afrique du Sud ayant connu l'apartheid jusqu'en 1990.

Proposition de couplet :

Si j'avais grandi le long de la Miljaka, à Sarajevo
Fils d'un homme tué par les Oustachis
Dans cette ville encerclée par les miens,
Serais-je resté avec tous mes voisins ?

B) - Nous avons choisi les mots « réparation, justice, écoute » : **justice** et **réparation** parce que nous pensons qu'il faut d'abord faire justice puis envisager des formes de réparations. Nous pensons aussi que l'**écoute** est importante, car chacun a sa vérité. Il faut l'entendre, la comprendre, se mettre à la place de l'autre.

- Nous, on associe « réconciliation » à « confiance, paix, démocratie » : la réconciliation ne peut se construire que dans un climat de **confiance** restaurée, de **paix**, donc de **démocratie**. Etc.

2. Compréhension de l'entretien

Diffuser l'émission.

Réalisez l'activité 2 : écoutez attentivement l'émission. Indiquez si les affirmations sont vraies ou fausses. Justifiez vos réponses.

Faire comparer les réponses.

Mettre en commun.

Pistes de correction / Corrigés :

| | Vrai | Faux |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| 1. Damien Vandermeersch est actuellement juge d'instruction à la Cour d'assises et travaille sur le dossier du génocide au Rwanda. | | X |

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| <i>Justification : Damien Vandermeersch est maintenant avocat général à la Cour de cassation en Belgique. Il a été juge d'instruction sur le dossier du Rwanda après le génocide de 1994.</i> | | |
| 2. Paul Germain a servi un verre d'eau fraîche à l'invité pour apaiser sa soif de justice. <i>Justification : Il souligne que c'est pour éteindre sa soif de justice qui transparaît de son dernier livre.</i> | X | |
| 3. Damien Vandermeersch pense qu'on doit faire justice pour éviter que les situations se renouvellent. <i>Justification : Même si c'est difficile, il faut le faire : « C'est le défi à relever, on n'a pas le choix ».</i> | X | |
| 4. Selon l'invité, la justice est la réparation aux souffrances endurées. <i>Justification : La justice ne peut remédier aux souffrances qui ont été endurées. Par contre, son objectif est de participer au processus de paix à une cohabitation sans violence.</i> | | X |
| 5. L'invité ne répond rien à la question : « Qu'aurions-nous fait à la place des génocidaires ? ». <i>Justification : Il souligne que c'est de ne pas tuer des personnes sans défense, car ce n'étaient pas des gens qui s'entre tuaient, mais des gens qui en tuaient d'autres.</i> | | X |
| 6. Damien Vandermeersch donne l'exemple des personnes poursuivies pour illustrer le fait que tout le monde peut être génocidaire. <i>Justification : Il cite l'exemple du premier procès en Belgique qui impliquait un ancien Premier ministre, un professeur d'université et deux religieuses. Ce ne sont pas des personnes qu'on s'imagine rencontrer sur le banc des accusés.</i> | X | |
| 7. L'intervenante, Colette Braeckman, pose une question relative à l'obéissance aux ordres. <i>Justification : Elle demande si dans une telle situation de folie, des individus avaient la possibilité de s'opposer, de désobéir à ces ordres. Et dans ce cas, l'ont-ils fait et ont-ils été sanctionnés puis récompensés ?</i> | X | |
| 8. Dans sa réponse à Colette Braeckman, l'invité ne mentionne pas l'opposition au génocide. <i>Justification : Il explique que cette situation n'est pas arrivée d'un coup, en un jour et que des gens s'y sont opposés dès la première heure. C'était des Tutsis, mais aussi des Hutus : les Hutus de l'opposition, les Hutus modérés. Ils l'ont payé de leur vie.</i> | | X |
| 9. Dans son livre, Damien Vandermeersch souligne la responsabilité de la Belgique. <i>Justification : La Belgique a laissé le terrain libre aux tueurs. Le contingent belge constituait la colonne vertébrale des forces de maintien des Nations Unies.</i> | X | |
| 10. Le retrait des troupes belges a eu des conséquences pour les bourreaux et pour les victimes. <i>Justification : Leur retrait a été tragique : les tueurs ont eu le sentiment qu'on leur laissait le champ libre et il n'y avait plus de témoins gênants. Les victimes qui se croyaient protégées et étaient restées pour cette raison, se sont senties trahies.</i> | X | |
| 11. L'internaute compare la situation en Centrafrique à celle du Rwanda. <i>Justification : Il écrit qu'on retrouve les ingrédients d'un génocide en Centrafrique et que l'Europe (mis à part la France) se croise les bras. Il se demande si la leçon du Rwanda a été retenue.</i> | X | |
| 12. L'invité a décidé d'écrire pour dénoncer les vrais coupables. <i>Justification : Il a décidé d'écrire (de prendre la plume) pour que la situation ne se répète jamais.</i> | | X |
| 13. Selon Damien Vandermeersch, il n'existe aucun critère qui justifie une intervention militaire dans un pays étranger. <i>Justification : Il souligne qu'il y a un critère qui doit rester, c'est de ne jamais tolérer des situations où on s'en prend à des civils, à des femmes, à des enfants, à des innocents qui ne se défendent même pas.</i> | | X |
| 14. L'invité conclut en soulignant que, de toute manière, les Nations Unies peuvent facilement intervenir. <i>Justification : Il conclut que les Nations Unies devraient pouvoir intervenir, mais que ce n'est pas simple : il y a des résistances et le droit de véto.</i> | | X |

Informations complémentaires :

L'invité

Damien Vandermeersch est avocat général à la Cour de cassation et professeur à l'Université catholique de Louvain et aux Facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles. Il enseigne le droit pénal. Il a fait des études de droit et de criminologie ainsi qu'un baccalauréat en philosophie. Il a été avocat pendant 8 ans, puis juge

d'instruction pendant 16 ans avant d'aller au Parquet de la Cour de cassation. Il est l'auteur de nombreuses publications.

Un génocide

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 de l'ONU définit qu'un génocide est « commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel ».

Le génocide du Rwanda

Le Rwanda est un pays d'Afrique de l'Est. Le génocide a eu lieu du 7 avril 1994 au 4 juillet 1994 (prise de Kigali par les rebelles du FPR dirigés par Paul Kagame, devenu président). Il a été commis dans le cadre d'une guerre civile qui opposait le gouvernement rwandais, constitué de Hutus, au Front patriotique rwandais (FPR). L'ONU estime qu'environ 800 000 Rwandais, majoritairement Tutsis, sont morts durant ces 100 jours. Les Hutus dits « modérés » ont également été tués comme traîtres. Ce génocide a été le plus rapide et le plus ample de l'Histoire. En novembre 1994, l'ONU crée le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) dans le but de juger les responsables des massacres.

3. Analyse du discours / Atténuer ses propos

Activité 1 – Structurer ses interventions pour atténuer la force ses propos

Répartir le groupe en binômes.

Réalisez l'activité 1. A : observez les réponses de l'invité, extraites de l'émission, et décomposez ses réponses en différentes parties selon qu'elles permettent de formuler : une appréciation de la question, un avis personnel, une conclusion personnelle, une réponse globale ou un rappel des faits.

Comparer les réponses.

Mettre en commun.

Faire remarquer que l'invité a toujours le même schéma de réponses : avis sur la question, rappel des faits et/ou réponse globale, opinion personnelle, conclusion personnelle. Il utilise beaucoup la 1^{re} personne pour s'exprimer ce qui personnalise son discours. Il a de ce fait un discours qui donne un aspect structuré, posé et personnel.

Réalisez l'activité 1.B : répondez par écrit aux questions posées en suivant la même structure de réponse que l'invité.

Passer dans les groupes pour corriger les écrits. Faire lire certains écrits.

Pistes de corrections / Corrigés :

A) Extrait 1

Partie 1 : « Ben, c'est évidemment la difficulté ! C'est le défi, un peu, à relever. »

→ Appréciation de la question.

Partie 2 : « Mais je dirais, quelque part on n'a pas le choix. Parce que s'il n'y a pas le processus de justice, mais c'est l'impunité et malheureusement on voit ce que donne l'impunité, c'est qu'on reste dans les mêmes logiques et quelque part, on est prêt à recommencer. »

→ Avis personnel de l'invité.

Partie 3 : « Donc la justice, c'est sans doute un moment, je dis pas que c'est le seul moment, je dis toujours qu'il y a des moments et des lieux pour la justice, mais je pense que c'est une étape qui est importante après une telle tragédie. »

→ Conclusion personnelle de l'invité.

Extrait 2

Partie 1 : « Alors, la question est évidemment un peu insidieuse... »

→ Appréciation de la question.

Partie 2 : « ... parce que la réponse, « Que devrions-nous faire à leur place ? », c'est ne pas tuer des hommes, des femmes, des enfants sans défense parce que, n'oublions pas, c'étaient pas des gens qui s'entretuaient, c'étaient des gens qui tuaient d'autres. »

→ Réponse globale à la question.

Partie 3 : « Et donc, de ce point de vue là, je pense qu'il faut être conscient qu'à... et ça a été la démarche des logiques individuelles... y a un contexte assez extraordinaire. Le premier procès en Belgique concernait l'ancien Premier ministre, un prof d'université - moi, je suis moi-même prof d'université - et deux religieuses. A priori des personnes qu'on n'attendait pas sur le banc des accusés d'une Cour d'assises ! »

→ Avis personnel de l'invité.

Extrait 3

Partie 1 : « Ah, question, question... Oui, question importante ! »

→ Appréciation de la question.

Partie 2 : « Je pense vraiment que dans un tel contexte, le contexte est très important, très prégnant. »

→ Avis personnel de l'invité.

Partie 3 : « Maintenant, il faut savoir, comme vous l'avez dit, ce n'est pas venu en un jour, et donc des gens se sont opposés dès la première... dès la première heure. Non seulement des Tutsis, mais également des Hutus. Ceux qu'on appelait les Hutus de l'opposition, les Hutus modérés et donc y a beaucoup de Hutus qui se sont opposés et qui... dont beaucoup l'ont payé de leur mort. »

→ Rappel des faits.

Partie 4 : « Moi, je dis toujours, attention, c'est un génocide des Tutsis, mais il y a aussi des Hutus qui ont payé... qui ont payé leur opposition de leur vie parce qu'ils protégeaient... parce qu'ils n'étaient pas d'accord de rentrer dans cette logique. »

→ Avis personnel de l'invité.

Partie 5 : « Donc, je pense qu'il était possible d'échapper à cette logique, ce n'était sûrement pas facile, et donc c'est la raison pour laquelle, il faut évidemment s'interroger c'est surtout au moment où on est au cœur de la tourmente que les choix sont difficiles, mais je pense qu'y a des choix à faire, des choix évidemment qui sont vitaux, rappelons-le pour les victimes ! »

→ Conclusion personnelle de l'invité.

Extrait 4

Partie 1 : « Alors, c'est la raison pour laquelle j'ai pris la plume. »

→ Appréciation de la question (en disant cela, il veut dire que la question est importante).

Partie 2 : « Vous savez, derrière le juge, y a l'homme et on dit "Plus jamais cela." Et on voit malheureusement que ça se répète ailleurs. »

→ Rappel de faits.

Partie 3 : « Alors, je pense qu'il est important d'identifier les logiques collectives, mais aussi les comportements individuels parce qu'on ne peut pas... c'est d'abord, la responsabilité pénale ce sont les comportements individuels, mais y a aussi les logiques collectives. »

→ Avis personnel de l'invité.

Partie 4 : « Alors, effectivement, on sent, on sait qu'il y a des logiques qui se développent et celles-là, effectivement, si on les laisse se développer, on crée ce contexte propice. »

→ Conclusion personnelle de l'invité.

B) 1. Est-il possible de pardonner après un tel crime ?

C'est une question terrible à laquelle il est difficile de répondre ! Certaines personnes l'ont fait ou du moins affirment l'avoir fait. Je dirais donc que c'est effectivement possible.

2. Les Européens ont-ils leur part de responsabilité dans les conflits en Afrique ?

Eh oui, nous devons nous poser cette question ! Il est certain que les Européens ont joué un rôle important dans les conflits en Afrique. Maintenant, je pense qu'il est essentiel de bien distinguer la part de responsabilité de la culpabilité.

3. A-t-on vraiment tiré des leçons du passé ?

Il s'agit là d'une question éternelle. Je pense qu'on a essayé bien des fois de tirer des leçons, mais souvent trop tard... Donc je dirais que dans le cas du Rwanda, nous n'avons malheureusement pas tiré de leçon, surtout quand je vois la situation aujourd'hui en Afrique...

Activité 2 – Exprimer des idées fortes avec modération

Réalisez l'activité 2. A : sur l'ensemble de l'émission, quelle est votre opinion sur la façon dont l'invité exprime ses convictions ?

Laisser les apprenants s'exprimer librement.

Former des groupes. Distribuer la transcription.

Réalisez l'activité 2.B : parcourez l'ensemble de la transcription de l'émission. Relevez les convictions, les interdits et les reproches clairement exprimés par l'invité.

Mettre en commun.

Réalisez l'activité 2.C : par quels moyens l'invité arrive-t-il à présenter avec modération de telles idées fortes ? Commentez sa gestuelle, son ton, son attitude, sa relation avec le journaliste, les moyens linguistiques utilisés pour atténuer ses idées.

Mettre en commun les réponses.

Il est également possible de répartir la classe en deux grands groupes et d'attribuer la tâche 2.B à un groupe et la tâche 2.C à l'autre groupe.

Pistes de corrections / Corrigés :

A) - Après une première écoute, on a l'impression que l'invité est très réservé et qu'il reste relativement neutre dans ses réponses. Puis, quand on réécoute l'émission, on se rend compte qu'il a des idées bien définies, assez fortes.

- En effet, sous des airs calmes, il dit ce qu'il a à dire. Notamment concernant les Nations Unies.
- Il y a comme une montée en puissance vers la fin.
- Etc.

| B) | Convictions | Interdits | Reproches |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le mal est irréparable.</i> - L'objectif de la justice est de rétablir la paix. - Il faut poursuivre tous les responsables. - Il y a des choix difficiles, mais vitaux à faire pour s'opposer à la violence. - Ne jamais tolérer qu'on s'en prenne à des innocents. | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Non à l'impunité.</i> - Ne pas tuer. | <ul style="list-style-type: none"> - <i>La Belgique a trahi les victimes.</i> - Les Nations Unies sont légitimées pour intervenir, ils étaient là, auraient dû rester et empêcher le génocide. Il y a trop de lenteur, de résistances (dont le droit de véto) aux Nations Unies. |

C) - Damien Vandermeersch adopte un ton calme, parfaitement maîtrisé. Le débit reste régulier. L'invité ne s'énerve pas, ne renchérit pas sur les questions ou les interventions du journaliste. Il attend son tour pour parler. Le journaliste n'a jamais besoin de le couper pour intervenir. Il y a un respect des tours de parole très naturel.

- L'invité fait preuve d'une gestuelle maîtrisée. Seules ses mains bougent avec son discours. Il ne fait pas de gestes amples. Son visage reste calme, il est souriant et n'affiche pas un masque de gravité évidente alors que le sujet est sérieux.
- Le contenu de ses interventions est assez pédagogique, il prend le temps d'expliquer les termes et montre de la compassion. Son côté humain est très présent.

- Exemples de moyens linguistiques utilisés pour atténuer ses idées :

1. En les modalisant avec des propositions introductrices :

« Mais je dirais que », « il faut reconnaître que », « je pense que », « je crois que », « on sait que ».

2. En les modalisant avec des adverbes :

« Je dirais quelque part on n'a pas le choix », « il faut évidemment s'interroger », « Alors effectivement, la question de l'intervention », « la bannière des Nations Unies reste quand même la bannière », etc.

3. En les modalisant avec des expressions telles que :

« Ce n'était sûrement pas facile », « ce n'est pas simple », etc.

En conclusion, il a un style de discours bien différent de celui d'un politique dans le sens où son côté humain transparaît à travers son discours et où il peut paraître, de prime abord, moins assertif. Sachant qu'il n'est pas seulement juge, avocat général, on aurait pu penser qu'il resterait très neutre dans ses propos, ce qui n'est pas le cas. Mais sa façon d'introduire ses idées est très diplomatique, c'est-à-dire pleine de tact, de finesse et de prudence, et pédagogique. Il ne fait cependant pas pour autant de concession. Il dit sans avoir l'air de dire ; ses propos mettent du temps à résonner en nous. On voit qu'il est habitué à écouter avant de parler et à expliquer les faits. Il sait également s'arrêter de parler sans qu'on n'ait besoin de l'interrompre.

4. Production orale

Répartir la classe en petits groupes de discussion.

Réalisez l'activité 4 : répondez aux questions soulevées dans l'émission en discutant en petits groupes puis présentez votre opinion aux autres groupes. Pensez à réemployer les procédés vus précédemment pour modérer vos propos.

Passer dans les groupes pour apporter une aide ponctuelle. Puis prendre note des erreurs linguistiques faites lors de l'exposé des idées à la classe pour une correction ultérieure.

Pistes de corrections / Corrigés :

1. Qu'est-ce qu'un génocide ?

- J'imagine qu'il y a une définition très stricte et cadrée de ce qu'est un génocide bien que; selon moi, chaque situation soit différente l'une de l'autre. Personnellement, je dirais qu'il y a un génocide, comme le souligne l'invité, à partir du moment où de nombreux innocents sont tués en masse.

- Je crois que la définition de l'ONU est quand il y a une intention d'éradiquer un groupe pour des raisons ethnique, raciale, religieuse.

- Je sais qu'au Rwanda, cela a été le pire génocide de l'histoire par sa rapidité et le nombre de victimes. Ce qui est, quand même, tragique.

- Etc.

2. Comment faire justice après un génocide ?

- J'aimerais penser que cela soit possible, mais comme le dit M. Vandermeersch, le mal est irréparable. Certains bourreaux seront punis tandis que d'autres ne seront pas inquiétés. On ne peut, enfin j'imagine, condamner tous les coupables !

- Non, chaque personne qui a pris une machette ne peut pas, effectivement, être condamnée, mais que ceux qui ont donné les ordres de commettre de tels crimes soient punis, cela est important pour les citoyens.

- Il me semble que l'invité insiste sur l'idée d'impunité qui ne peut être tolérée. Je pense, en effet, que ce principe est important.

- Etc.

3. Quel est le rôle de la justice ?

- La justice est le garde-fou, selon moi, sinon tout est possible, tout est acceptable, tout peut être compris.

- Son objectif est de rechercher la vérité même si ce n'est pas simple.

- En ce qui concernant la situation au Rwanda, il est effectivement important que la justice aide à préserver la paix. J'y vois un rôle davantage de modérateur.

- Etc.

4. Quelle est votre réponse à la question : « Comment devient-on génocidaire ? »

- Je pense que tout le monde peut le devenir, car c'est une affaire de contexte, de situation. La force du groupe est si puissante qu'il est difficile de s'opposer à un tel mouvement.

- Je suis désolée de ne pas être d'accord avec toi, mais je crois que l'individu conserve sa liberté de choix, son libre-arbitre même dans des situations dramatiques. N'est-il pas possible de fuir ? De faire semblant ?

- Etc.

5. L'ingérence, les interventions, quand intervenir ? Pourquoi intervenir ? Comment intervenir ?

- En ce qui concerne le Rwanda, je crois que le retrait des Casques bleus - ce qui pourrait s'assimiler à une non-intervention, non ? - a été une grave erreur même si la solution ne résidait peut-être pas seulement là.

- Oui, mais si nous prenons l'exemple de la République centrafricaine cela est compliqué de savoir quoi et comment faire.

- L'invité a raison de parler du rôle de l'ONU. Selon moi, effectivement, c'est le noyau dur. Cependant, les décisions d'intervention devraient certes être assouplies.

- Etc.

6. Quelles leçons tire-t-on des dérapages de l'Histoire ?

- Je ne voudrais pas vous sembler pessimiste, mais je crois que nous ne tirons aucune leçon de l'histoire ! Regardons autour de nous : les mêmes situations se répètent et même si je peux tout à fait comprendre que cela soit difficilement possible.

- Effectivement que l'on peut constater des situations similaires, mais il me semble, quand même, que certaines tragédies de l'histoire ne se reproduiront plus jamais. Selon moi, le devoir de mémoire est très important pour que de telles situations ne se reproduisent plus, enfin, il me semble.

- Etc.

5. Production écrite et orale

Diffuser l'extrait vidéo suivant (http://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/rwanda/video-rwanda-20-ans-apres-en-massacrant-les-tutsis-on-savait-parfaitement-ce-que-l-on-faisait_571175.html) ou distribuer cet article (<http://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/mon-voisin-l-assassin-le-defi-de-la-reconciliation-post-genocide-au-rwanda-534074b93570d35ee3e7b05e>).

Réalisez l'activité 5 : écrivez une lettre à un des protagonistes du génocide qui témoignent (bourreau ou victime). Posez-leur deux questions précises. Veillez à réutiliser le vocabulaire de la réconciliation et réutilisez les techniques discursives étudiées dans les activités précédentes.

Échanger ensuite les lettres entre les apprenants et demander à ceux qui le désirent de répondre à l'une des questions posées dans la lettre reçue.

Pistes de corrections / Corrigés :

Cher Mathias,

Tout d'abord, je trouve extraordinaire l'attitude des victimes de la guerre dans votre pays. Je pense qu'il est important de leur rendre hommage avant tout. Ensuite, j'aimerais vous féliciter vous aussi. En étant coupable de crimes, je pense que vous avez fait un travail extraordinaire pour favoriser la réconciliation avec l'autre communauté. Vous avez réussi à reconnaître vos torts et à demander pardon. Peu de coupables ont cette humilité. Mais comment ne vivez-vous pas dans la honte aujourd'hui ? Comment avez-vous le courage de regarder dans les yeux ces familles orphelines après ce que vous avez commis ? Je pense que si j'avais vécu cette guerre et que j'avais été coupable moi aussi de crimes contre des femmes et enfants, je n'aurais pas eu le courage de vivre et d'assumer cela. Je me demande aujourd'hui si vous avez l'impression d'encore payer votre geste ou si vous pensez que vous êtes pardonné par les familles, par la justice et par Dieu.

Je vous souhaite bon courage dans votre vie et vous félicite pour cette belle leçon que vous donnez à tous les bourreaux incapables de reconnaître leurs crimes.

Cordialement,

Madame X.

- Réponse à la question « Je me demande aujourd'hui si vous avez l'impression d'encore payer votre geste ou si vous pensez que vous êtes pardonné par les familles, par la justice et par Dieu. » :

Il me semble que c'est une question que je devrais retourner aux familles, à la justice et à Dieu, mais je vais tenter de vous répondre. Tout d'abord je vous rappelle que j'ai fait 10 ans de prison, ce qui me donne l'impression d'avoir été pardonné par la justice. J'ai aussi demandé pardon aux familles. Celles-ci, en vivant encore dans notre village aujourd'hui, à côté de ma maison, m'ont donné leur pardon. Par contre, pour ce qui est de Dieu, je pense que seul Lui sait si je mérite son pardon. Alors je pense que j'ai payé mon geste aujourd'hui, oui, mais dans cette vie-ci. Probablement que je le paierai encore dans l'au-delà...

Mathias.

6. Ressources complémentaires de Courrier International

Le Rwanda en quelques dates, Courrier International, 15/04/2014

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/04/15/le-rwanda-en-quelques-dates>

Rwanda : vingt ans après le génocide, Courrier International, 07/04/2014

<http://www.courrierinternational.com/dossier/2014/04/07/rwanda-vingt-ans-apres-le-genocide>

Rwanda : histoire d'un génocide 1-2/5 : « Le Choix d'Olivia » et « Le pardon », Courrier International, 08/04/2014

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/04/08/le-choix-d-olivia-et-le-pardon>

Rwanda : histoire d'un génocide 3/25 : « Chez Lando », Courrier International, 09/04/2014

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/04/09/chez-lando>

Rwanda : histoire d'un génocide 4/25 : « Le nouveau Rwanda », Courrier International, 10/04/2014

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/04/10/le-nouveau-rwanda>

Rwanda, Le péril démographique, Courrier International, 28/03/2014

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/03/28/le-peril-demographique>

Sur les traces des assassins rwandais, Courrier International, 04/02/2014

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/02/04/sur-les-traces-des-assassins-rwandais>

République centrafricaine, Que faire maintenant ?, Courrier International, 12/02/2014

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/02/12/que-faire-maintenant>

7. Liens pour aller plus loin

Sites institutionnels

Portail de la Justice sur le site du Service public fédéral belge

http://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/

Vidéos

Rwanda : « En massacrant les Tutsis, on savait parfaitement ce que l'on faisait », Francetvinfo, 07/04/2014

http://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/rwanda/video-rwanda-20-ans-apres-en-massacrant-les-tutsis-on-savait-parfaitement-ce-que-l-on-faisait_571175.html

« Tuez-les tous ! » (Rwanda : Histoire d'un génocide « sans importance »), documentaire de Raphaël Glucksmann, David Hazan et Pierre Mezerette, 27/11/2004
http://www.youtube.com/watch?v=T_NFpl-E-0A

Audios

Rwanda (1) : le règne de Kagamé, Rendez-vous avec X - France Inter, 05/04/2014

<http://www.franceinter.fr/emission-rendez-vous-avec-x-rwanda-1-le-regne-de-kagame>

Rwanda (2) : les responsabilités accablantes de l'État français dans le génocide, Rendez-vous avec X - France Inter, 12/04/2014

<http://www.franceinter.fr/emission-rendez-vous-avec-x-rwanda-2-les-responsabilites-accablantes-de-l-etat-francais-dans-le-geno>

La construction du racisme au Rwanda et au Burundi, La marche de l'histoire - France Inter, 08/04/2014

<http://www.franceinter.fr/emission-la-marche-de-l-histoire-la-construction-du-racisme-au-rwanda-et-au-burundi>

Le mal est-il banal ? Le cas rwandais, Service public - France Inter, 19/02/2014

<http://www.franceinter.fr/emission-service-public-le-mal-est-il-banal-le-cas-rwandais>

Articles de presse récents

Rwanda : aux origines du génocide - RFI, 06/04/2014

<http://www.rfi.fr/afrique/20140406-rwanda-origines-genocide-habyarimana-kagame-tutsis-hutus-france/>

Mon voisin l'assassin, le défi de la réconciliation post-génocide au Rwanda - La Libre.be, 05/04/2014

<http://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/mon-voisin-l-assassin-le-defi-de-la-reconciliation-post-genocide-au-rwanda-534074b93570d35ee3e7b05e>

La transaction pénale, c'est une justice à deux vitesses - Damien Vandermeersch, Le Soir, 04/01/2014

<http://www.lesoir.be/394115/article/actualite/belgique/2014-01-04/damien-vandermeersch-transaction-penale-c-est-une-justice-deux-vitesses>

Nous sommes tous des criminels de masse en puissance - La Libre.be, 18/01/2014

<http://www.lalibre.be/debats/opinions/nous-sommes-tous-des-criminels-de-masse-en-puissance-52da0682357029ad9fc88505>

Revue, articles de revues, livres

- *France-Rwanda, et maintenant ?* Esprit, mai 2010

- *Évaluation des Accords de Dayton: un accord de paix ou un cessez-le-feu à durée indéterminée ?* – N. Van Bunnin, Université Catholique de Louvain, École des Sciences Politiques et Sociales, 2013

- *La politique de mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda* - R. Korman, Droits et cultures, 2013, p. 87-101

- *Comment devient-on génocidaire ?* - D. Vandermeersch, Grip, 2013

Activité culturelle

Ballet INYANGE, samedi 18 octobre 2014, au Palais des Beaux-Arts, Bruxelles.